

Fonction publique et État québécois : une capitale émerge

Marc Vallières

Number 89, Spring 2007

Modernisation, changements, turbulences : les années 1960

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6912ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vallières, M. (2007). Fonction publique et État québécois : une capitale émerge. *Cap-aux-Diamants*, (89), 33–35.



Vue aérienne de la Batterie royale, construite en 1691, en cours de restauration. Photo Jean-Guy Tessier. (Ministère des Communications du Québec).

FONCTION PUBLIQUE ET ÉTAT QUÉBÉCOIS : UNE CAPITALE ÉMERGE

PAR MARC VALLIÈRES

Si le début des années 1960 marque le départ de ce qu'on qualifiera de Révolution tranquille, il préfigure aussi une forte croissance de l'appareil étatique dont une proportion très importante se développe dans la capitale du Québec. Sous le régime duplessiste, il ne faut pas conclure trop vite cependant à un État maigrichon et peu actif : en 1944, il comporte déjà environ 16 000 employés provinciaux incluant les entreprises publiques dont 13 000 fonctionnaires permanents dans les ministères. Au tournant des années 1960, ces derniers atteignent presque les 30 000, résultat d'une croissance moyenne de quelque 1 000 par année. Ils sont alors en poste pour au moins une moitié, à Québec et dans la région immédiate.

Les interventions majeures du gouvernement du Québec, dans l'éducation, la santé et les services sociaux, l'administration du territoire québécois et de ses richesses naturelles (agriculture, forêts, mines, hydroélectricité), de même que l'expansion et la professionnalisation des services des autres ministères font grandir la fonction publique québécoise à près de 50 000 au milieu des années 1970,

dont un plateau persistant par la suite d'environ 25 000 localisés à Québec. Il est facile d'imaginer les retombées économiques de ces milliers de nouveaux fonctionnaires qui s'ajoutent entre 1960 et 1975. Bien rémunérés en vertu de conventions collectives négociées, ils sont logés pour beaucoup dans de nouvelles banlieues en expansion. En forte croissance, Québec se transforme non seulement dans ses nombres, mais aussi dans l'organisation de son espace urbain. En effet, il faut planifier et organiser l'insertion de l'État et de ses bureaux dans la ville. À peine arrivés au pouvoir, les libéraux font revivre la Commission d'embellissement de Québec, en hibernation depuis 1944. L'année suivante, ils la transforment en Commission d'aménagement de Québec, sous la supervision directe du premier ministre Jean Lesage qui affirme d'ailleurs : « Nous voulons une cité parlementaire digne du caractère historique de la Vieille Capitale ». Il s'agit de regrouper autour du parlement les services gouvernementaux dispersés alors dans la ville et ceux qui s'ajouteraient inévitablement. On désire aussi faciliter l'accès à cette partie de la ville aux automobilistes par des modifications aux voies de cir-



■ L'ingénieur de la Cité universitaire, Maurice Roger et l'architecte Édouard Fiset, auteur du rapport portant son nom, en 1963. Photo Driscoll. (Fonds du Service des communications, Archives de l'Université Laval).

■ culation et par l'augmentation des espaces de stationnement. Le rapport Fiset de 1963, du nom de l'urbaniste-conseil Édouard Fiset, répond à cette demande et la Commission commence à intervenir directement dans la constitution d'une cité parlementaire, notamment en poursuivant par des expropriations le boulevard Saint-Cyrille (maintenant René-Lévesque) jusqu'à Dufferin (Honoré-Mercier), à participer à la réalisation de nouvelles voies d'accès au centre-ville, principalement le boulevard Champlain et éventuellement l'autoroute Dufferin-Montmorency, et à préparer la construction d'édifices à bureaux dans un quadrilatère réservé à cette fin.

Jusqu'alors, le ciel de Québec était resté dégagé des gratte-ciel des centres-villes nord-américains. Seul l'édifice Price avait entamé, dans les années 1930, la prédominance du Château Frontenac et des clo-

■ Vue aérienne de la colline parlementaire après la construction de Place Québec et de l'édifice Marie-Guyart. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants, 2004-3474).



chers sur l'horizon visuel de la capitale. Au milieu des années 1960, plusieurs projets privés d'édifices à bureaux et d'hôtels tentent de s'insérer, non sans résistances, au nord de la future cité parlementaire à proximité de place D'Youville ou immédiatement au nord de Saint-Cyrille (Place Saint-Cyrille à l'origine de Place Québec, notamment) face au parlement dont ils ne devaient pas cependant entamer la prééminence visuelle. Le rapport Pratte de 1965, l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale en 1966, le rapport LaHaye de 1969 et les pressions de la Ville de Québec favoriseront leur réalisation amendée dans la décennie suivante. Ces nouveaux espaces hébergeront des entreprises privées, mais aussi plusieurs ministères.

Pendant ce temps, la Commission et le ministère des Travaux publics parviennent à s'entendre sur des plans d'édifices en hauteur, le complexe G (Marie-Guyart), ou massifs, les complexes H et J, construits à partir de 1967, immédiatement à l'ouest et au sud des édifices gouvernementaux plus anciens. L'État du Québec prenait une possession très visible de sa colline parlementaire et ajoutait des stationnements souterrains (D'Youville et complexe G) pour les véhicules de ses fonctionnaires et des visiteurs

UN POIDS LOURD

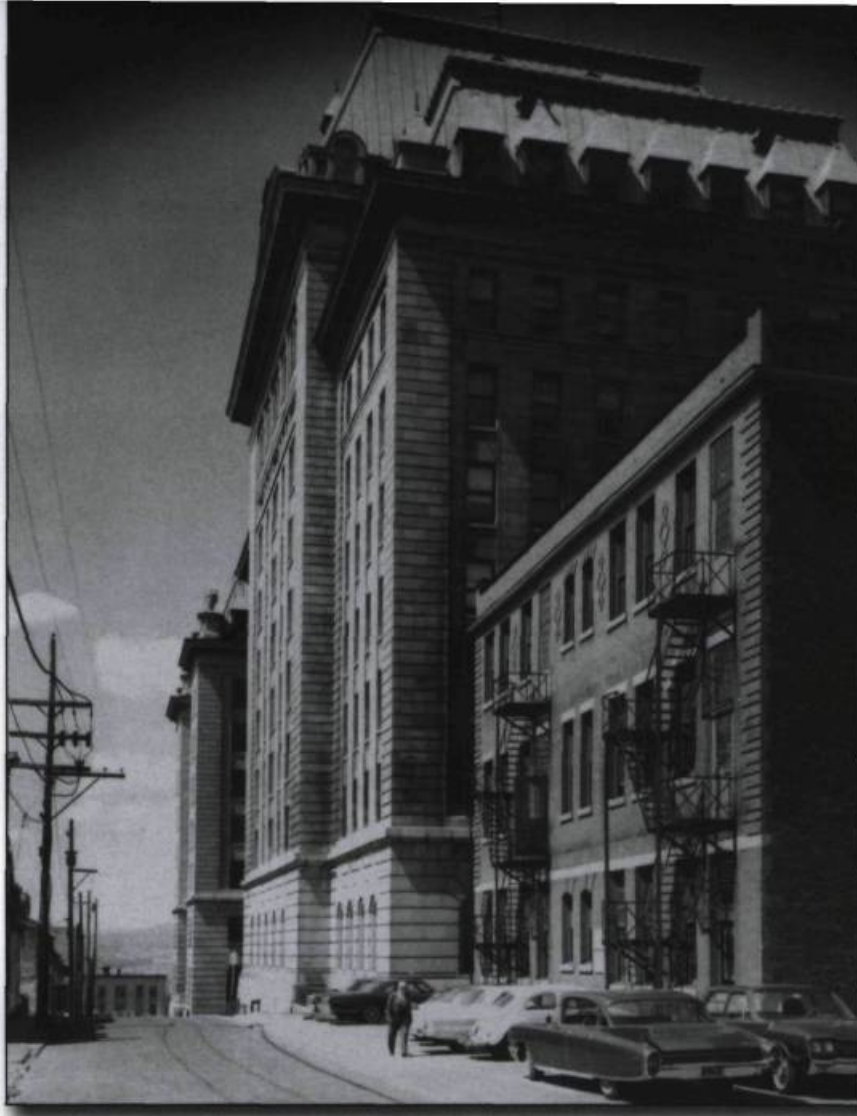
Le gouvernement du Québec pèse lourd sur la capitale, non seulement par son poids économique et foncier, mais aussi dans ses politiques de conservation de la valeur patrimoniale de la ville. Les initiatives à caractère historique dans la basse-ville de Québec à Place-Royale commencent dans les années 1950 sous les auspices de la Commission des monuments historiques du Québec, mais s'accroissent, à compter de 1961, avec la création

du ministère des Affaires culturelles du Québec et, après de multiples débats, se réalisent par une reconstruction à l'ancienne, dans la seconde moitié des années 1960 et dans la décennie suivante. La déclaration de l'arrondissement historique du Vieux-Québec, en 1964, incluant Québec à l'intérieur des fortifications et la basse-ville du secteur de l'ancien palais de l'intendant au cap Blanc en passant par la Place-Royale, vient élargir l'action gouvernementale à la partie historique de la ville. Cette décision constitue dans les faits une mise en tutelle de l'administration municipale et des propriétaires privés dans leurs projets de développement et de transformation des constructions existantes ou futures et, par le fait même, dans leur utilisation du territoire.

Le projet de mise en valeur de Place-Royale devient le porte-étendard de cette action à portée patrimoniale, mais aussi à forte valeur touristique. Malgré son caractère controversé, cette reconstitution marque le début d'une série d'initiatives à travers tout l'arrondissement historique de Québec, impliquant le gouvernement du Québec, des intérêts privés, mais également le gouvernement du Canada. En plus de contribuer financièrement à ces réalisations, le gouvernement fédéral contrôle de vastes portions de ce territoire, tout particulièrement les fortifications, les plaines d'Abraham et la zone portuaire, qui pourront encore consolider la vocation historique de la ville, en complément avec l'action du gouvernement provincial et de la ville.

Mises ensemble, la stratégie de réalisation de la colline parlementaire et la prise de contrôle de l'arrondissement historique laissent peu place à la constitution d'un centre-ville financier, commercial et institutionnel privé. Avant les années 1960, il s'était dispersé dans Saint-Roch et des parties survivaient rue Saint-Pierre. La construction d'édifices à bureaux à place D'Youville y supplée en partie, mais les très importantes sociétés d'assurances et autres banques de la région de Québec devront se reporter aux limites de la cité parlementaire boulevard Saint-Cyrille et surtout dans l'axe Grande Allée – chemin Saint-Louis – boulevard Laurier. Les besoins sont toutefois encore assez limités dans les années 1960 pour ne pas constituer une pression trop vive sur ce type de construction.

Toutes ces initiatives du gouvernement du Québec viennent bousculer les résidents des secteurs touchés, ceux dont les terrains et les habitations anciennes sont achetées ou expropriées, puis démolies pour faire place au projet de Place-Royale, pour servir aux constructions des édifices parlementaires ou pour le percement ou l'aménagement des voies publiques. Des groupes de résistance s'organisent pour s'opposer aux projets, sans pouvoir les empêcher devant la détermination d'un État en mode « révolutionnaire tranquille », mais qui réalise éventuellement que les efforts de planification doivent se



rajuster progressivement aux contraintes politique, sociale et économique de l'époque. Ainsi, la défaite du gouvernement libéral de 1966 et son retour au pouvoir en 1970 change le rythme et l'orientation des projets d'aménagement urbain de Québec.

■ Édifice André-Laurendeau de la colline parlementaire, en 1965. Photo Neuville Bazin. (Office du film du Québec, Archives nationales du Québec à Québec, E6, S7, P1213-65).

Le nouvel environnement physique de l'exercice de pouvoir à Québec fait de la colline parlementaire un lieu de convergence bien accessible aux nombreuses manifestations populaires des groupes d'intérêt qui veulent protester contre des politiques gouvernementales, obtenir de nouvelles mesures à leur avantage, réclamer des conditions de travail améliorées ou affirmer leur ferveur nationale. Du haut des fenêtres du parlement, les politiciens et administrateurs publics peuvent observer les marcheurs et les pancartes portant sur les lois linguistiques ou sur les exigences salariales des fonctionnaires. À la fin des années 1960, Québec s'appête à devenir une véritable capitale, elle attend de devenir « nationale ». ❀

■ Marc Vallières est historien et professeur au Département d'histoire de l'Université Laval.